

Don d'organes, greffes et xénogreffes : le CCNE appelle à mieux répondre aux besoins des patients dans le respect des principes éthiques français.

Face à l'écart grandissant entre les besoins des patients et les greffons disponibles, ainsi qu'aux inégalités persistantes d'accès à la transplantation, le CCNE formule 7 propositions pour renforcer l'effectivité du modèle français, fondé sur le consentement présumé, la gratuité et la solidarité. Il ouvre également la voie à la recherche sur la xénogreffe en France, dans un cadre éthique, scientifique et sanitaire particulièrement exigeant.

À retenir

- **Rendre effective la priorité nationale au prélèvement et à la greffe**, en renforçant l'organisation et les moyens à l'hôpital, notamment les coordinations de prélèvement et le recensement systématique des situations de décès permettant d'envisager un don ;
- **Conforter le modèle français du consentement présumé**, tout en renforçant l'information, le dialogue et la reconnaissance du don d'organes ;
- **Développer le don de rein à partir de donneurs vivants**, autoriser le **don non dirigé** et permettre l'initiation de **chaînes de dons croisés** à partir de ces dons, dans un cadre garantissant la protection des donneurs ;
- **Ouvrir la voie à la recherche sur la xénogreffe** en France, dans un cadre éthique, scientifique et sanitaire particulièrement exigeant, associé à un débat public transparent.

Paris, le 15 septembre 2026 – Quinze ans après son dernier avis consacré au don et à la greffe d'organes, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) actualise sa réflexion dans son avis n°152, « Dons d'organes, allogreffes et xénogreffes : enjeux éthiques », publié ce jour.

En 2025, 6 148 greffes d'organes ont été réalisées en France, retrouvant, après plusieurs années de recul, un niveau comparable à celui de 2017*. Dans le même temps, le **nombre de patients inscrits sur la liste nationale d'attente a augmenté de 50%**, passant de 15 538 au 1^{er} janvier 2017 à 23 294 au 1^{er} janvier 2026*. Le nombre de patients décédés alors qu'ils étaient inscrits sur liste d'attente est, lui, passé de 590 en 2017 à 966 en 2025, soit une hausse de **64%***. Pour le CCNE, cet écart croissant entre les besoins et les greffons disponibles constitue **un enjeu éthique majeur**, mais il n'est pas une fatalité. L'expérience espagnole montre notamment qu'une organisation plus performante du prélèvement permet d'obtenir des résultats nettement supérieurs : en 2024, la France comptait 27,4 donneurs décédés prélevés par million d'habitants, contre 52,6 en Espagne*.

« La détresse des patients en attente de greffe n'est pas abstraite. L'attente se prolonge, l'état de santé se dégrade, la vie est menacée. Cet écart entre leurs besoins et les greffons disponibles constitue un enjeu éthique majeur. Les résultats obtenus en Espagne montrent bien que cette situation n'a rien d'inéluctable. » – Yvanie Caillé, fondatrice de l'association de patients Renaloo, membre du CCNE et co-rapporteuse de l'Avis 152

Le CCNE estime que **la priorité donnée au prélèvement et à la transplantation doit s'accompagner de moyens, et d'une organisation, adaptés à l'hôpital**. Il recommande notamment de renforcer les équipes de coordination, de développer les réseaux territoriaux et d'élargir le prélèvement après arrêt circulatoire contrôlé. Toute situation dans laquelle un décès est attendu doit conduire à examiner la

possibilité d'un don d'organes, dans le respect de la volonté du patient et de l'accompagnement des proches.

Le CCNE recommande aussi de **développer la greffe rénale à partir de donneur vivant, d'autoriser le don de rein non dirigé** et la possibilité d'**initier des chaînes de dons croisés à partir de ces dons**.

Face à la hausse des taux d'opposition, le Comité appelle ainsi à **renforcer l'information et la pédagogie**, notamment dans les programmes scolaires et universitaires.

Le Comité considère par ailleurs que les avancées récentes des **xénogreffes d'organes de porcs génétiquement modifiés** justifient d'ouvrir la voie à la recherche en France. Il appelle à un encadrement particulièrement exigeant des recherches et essais cliniques, notamment en matière de bénéfices et de risques, de consentement, de risques infectieux et de bien-être animal. La xénogreffe doit être envisagée comme un complément, et non comme un substitut, au don d'organes humains.

« Chaque greffe est un acte de solidarité. Garantir qu'il puisse bénéficier à tous ceux qui en ont besoin, dans des conditions équitables et respectueuses de chacun, constitue une responsabilité collective. »

– Pr. Jacques Duranteau, médecin, membre du CCNE et rapporteur de l'Avis 152

À travers cet avis, le CCNE appelle à **mobiliser pleinement les possibilités de prélèvement et de greffe pour mieux répondre aux besoins des patients et réduire les inégalités d'accès à la transplantation, conformément aux principes éthiques du modèle français, tout en préparant, dans un cadre rigoureux, les évolutions à venir**.

[L'Avis complet est disponible sur le site du CCNE.](#)

** : les données mentionnées sont issues des sources citées et sont contextualisées dans l'avis. Pour le détail des sources, de la méthodologie et des éléments d'analyse associés, se reporter directement à l'avis du CCNE.*

Contact presse

Juliette SEMPÉ : juliette.sempe@comite-ethique.fr | 06 48 80 96 56

À propos du CCNE : Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) est une institution indépendante dont la mission est de donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ou par les conséquences sur la santé des progrès de la connaissance dans tout autre domaine.

66 rue de Bellechasse, 75007 Paris - 01 42 75 66 42 - www.ccne-ethique.fr
communication@comite-ethique.fr